

**SEANCE DU SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00**

**VILLE  
DE  
MOULINS-LÈS-METZ**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

**Etaient présents** : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire.  
Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michèle WIBRATTE, Monsieur Clément CONROUX, Conseillers Municipaux.

**Etaient absents et excusés** : Madame Rachel NICOLAS, Monsieur Léo KANNY, Monsieur Farès CHABI

**Absents ayant donné pouvoir** :

Madame Nadège DRISSI, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Michèle WIBRATTE.

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Bernadette LAPAQUE.

Madame Virginie GELLENONCOURT, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Monsieur Jean BAUCHEZ.

Monsieur Michel LUTZ, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Monsieur Frédéric RENAUDAT.

**Secrétaire de séance** : Madame Bernadette LAPAQUE

=====

**POINT 2021-74- Subvention à la Jul...oise au profit de l'AFM TELETHON**

Rapporteur : Marc PINAULT

Par conviction de solidarité, la Commune de Moulins-lès-Metz participe notamment au « Téléthon » par le versement d'une subvention.

Cette subvention sera versée à l'association « La Jul..oise » qui œuvre pour le Téléthon. Ainsi, le montant de cette subvention viendra alimenter les dons versés par cette association à l'AFM Téléthon.

Il est soumis au Conseil Municipal de reconduire le soutien de la Commune pour cette cause à hauteur de 500,00 €.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré.

**VERSE** une subvention de 500,00 € à l'association « La Jul..oise au profit du Téléthon 2021.

**CHARGE** le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

**Approuvé à l'unanimité.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME  
MOULINS-LES-METZ, le 07/12/2021



Le Maire,  
Jean BAUCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20211207-2021-74-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2021

Affichage : 09/12/2021

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.